

## **Après son exclusion du diocèse de Curitiba (Brésil), l'Institut du Bon Pasteur introduit un recours**

**Author** : Summorum Pontificum

**Categories** : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date** : 21 décembre 2021

Depuis quelques années, l'Institut du Bon Pasteur dispose d'un apostolat dans le diocèse de Curitiba (450 km au sud-ouest de Sao Paulo au Brésil). L'abbé Bonifacio célèbre la messe traditionnelle au Couvent São José de Chambéry en semaine et le dimanche, et le dimanche à Chapelle Militar Nossa Senhora das Vitórias (dépendant de l'armée brésilienne). Suite aux nouvelles décisions romaines, l'Institut du Bon Pasteur a reçu un décret de archevêque de Curitiba lui interdisant tout ministère dans le diocèse.

**Communiqué du supérieur du district d'Amérique latine**

Brasilia/DF, 20 décembre 2021

1. Nous vous informons de l'existence d'un décret extrajudiciaire de Son Excellence, Mgr José Antônio Peruzzo, archevêque de Curitiba, interdisant l'exercice de tout le ministère sacerdotal à l'abbé Thiago Bonifacio, IBP, sur le territoire de ce même archidiocèse. Nous considérons le décret non valide et nul selon le droit canonique et la loi naturelle. Un recours canonique suspensif de ce décret a été introduit.

2. Nous assurons aux fidèles de notre apostolat à Curitiba qu'ils ne seront pas abandonnés par l'Institut Bon Pasteur.

Nous restons fidèles à l'Église catholique, au Saint Père et à la hiérarchie catholique. Le bon berger n'abandonne pas ses brebis.

Abbé Daniel Pinheiro, IBP supérieur du district d'Amérique latine

[Institut du Bon Pasteur \(Amérique Latine\)](#)